



# DISPOSITIF SAC ADOS

## Campagne 2018

### Règlement Intérieur

Dans le cadre de sa politique Temps Libre, la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes favorise les départs en vacances des familles et des enfants.

Désireuse d'élargir son action auprès du public des jeunes adultes, elle souhaite reconduire, pour l'année **2018**, l'opération « Sac Ados », développée depuis 2005.

Créé par l'association Vacances Ouvertes, ce dispositif est une bourse d'aide aux projets de départs en vacances autonomes, proposé aux structures Jeunesse à destination de leur public.

#### Objectifs de l'opération Sac Ados

- Permettre l'accès des 16-25 ans aux vacances
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie en matière de vacances et de loisirs

#### Descriptif de l'offre de service de la Caf des Alpes-Maritimes

- Elle soutient les structures dans les différentes phases du dispositif
- Elle fournit les packs Sac Ados dans la limite des budgets disponibles

**Important :** le dispositif Sac Ados n'est pas cumulable avec le dispositif d'Aide aux Vacances Famille

## Modalités de sélection des projets

Les projets présentés seront retenus et validés par le conseiller technique Enfance Jeunesse de la Caf, au vu de leur cohérence avec les objectifs d'apprentissage de l'autonomie inhérents au dispositif, de leur viabilité budgétaire et du respect des critères d'éligibilité suivants :

### Critères d'éligibilité des jeunes :

- Avoir entre **16 et 25 ans**
- Être domicilié dans le département
- Respecter les règles du dispositif
- **6 jeunes maximum par groupe**, date et site
- Une partie des jeunes bénéficiaires du projet doit être allocataire ou enfant à charge de familles allocataires
- Ne pas avoir déjà bénéficié du dispositif ou exceptionnellement, et sur dérogation accordée par la Caf, accompagné un groupe d'amis primo-bénéficiaires

### Critères d'éligibilité des séjours :

- Séjour autonome **sans encadrement familial ni professionnel**.  
Les bénéficiaires doivent assurer seuls l'organisation et la gestion de leur mode de vie durant le séjour. Les séjours familiaux (en présence d'un ascendant direct ou indirect), encadrés ou organisés sont donc exclus.
- **Séjours en France métropolitaine uniquement**
- **Durée de séjour** : 4 jours et 3 nuits minimum
- Pour les départs constitués uniquement de mineurs, une dérogation peut-être envisagée : durée minimale de 3 jours et 2 nuits.

## Contenu du pack individuel remis au(x) bénéficiaire(s)

- Un **sac de voyage** d'une grande contenance (60 L)
- Une trousse de **premier secours**
- Une pochette d'information sur l'**offre de service de la Caf des Alpes-Maritimes**.
- Un porte-cartes contenant :
  - **150 € en Chèques-Vacances**
  - *le mode d'emploi Sac Ados*
  - *une carte d'assurance responsabilité civile nominative valable uniquement pour les majeurs célibataires et sans enfant*
  - *une carte d'assistance rapatriement nominative*
  - *une carte de numéro d'écoute consacré à la santé*
  - *un préservatif*
  - *une carte de numéros d'écoute consacrés aux dépendances*
  - *un flyer d'information sur les infections sexuellement transmissibles*
  - *une réglette d'information sur la prise d'alcool*
  - *un flyer d'information sur les gestes de premiers secours*
  - *une documentation sur la sécurité routière*

## Engagements de la structure

Elle s'engage à mandater un référent local chargé du suivi habituel des jeunes.

### Rôle et missions du référent :

- Il diffuse l'offre auprès des jeunes par une communication directe
- Il les mobilise autour d'un projet de vacances voulu et porté par eux
- Il informe le travailleur social Caf dès le repérage du ou des projet(s) potentiel(s)
- Il assure l'accompagnement des jeunes dans le montage de leur projet en organisant des rencontres régulières, physiques ou numériques.
- Il prend appui sur le travailleur social Caf en cas de besoin
- Il envoie le Dossier Sac Ados et les pièces justificatives sur la messagerie dédiée Caf Sac Ados au moins 3 semaines avant la date de départ.
- Il planifie une date de réunion pour évaluer le séjour.
- Il envoie le(s) questionnaire(s) « Jeunes » sur la messagerie dédiée Caf Sac Ados dans les deux mois suivant la date de fin du séjour
- Il envoie le questionnaire « Structure » sur la messagerie dédiée Caf Sac Ados dans le courant du mois de janvier de l'année N+1
- Il s'engage à participer aux journées de formation et/ou information éventuellement organisées par la Caf durant la campagne 2018.

### **Engagements du ou des bénéficiaire(s)**

- Chaque jeune s'engage à respecter les critères d'éligibilité relatifs aux bénéficiaires et aux séjours
- Il s'engage à fournir les pièces justificatives obligatoires conformément au référentiel annexé au Dossier Sac Ados
- Il s'engage à assister à la réunion de bilan organisée au retour du séjour, en présentant un bilan photos
- Il s'engage à compléter le questionnaire « Jeunes » de fin de séjour

**Attention** : le non-respect d'au moins l'un de ces engagements pourra faire l'objet d'une demande de remboursement du pack à sa valeur d'achat par la Caf.

**En cas d'annulation du séjour, le bénéficiaire concerné devra rendre en état l'ensemble des composantes du pack Sac Ados. Le non-retour d'au moins l'une des composantes entraînera l'obligation de rembourser la globalité du pack à sa valeur d'achat.**